

Informa THIL

Bulletin municipal d'information

septembre 2003

Rès Coumo Thil



Photo : Michel LETUPPE

Demeure de Raymond du Faur, capitoul en 1560, le château de Marnac

au sommaire

- **Le billet du maire** p. 2
- **Commémoration du combat de l'Arsenne** p. 3
- **Listes électorales**..... p. 5
- **Le dernier seigneur de Thil** p. 8

Le billet du Maire

L'édile thilois, qu'il soit poète ou non, revient toujours, après les couplets du quotidien à broder, à un refrain bien connu : "Combien ça coûte ?" C'est une quasi-obsession que je connais trop ; cette vision matérialiste, il faudrait pouvoir la dépasser pour imaginer un village fleuri, des fleurs dans les vasques et des sourires sur les visages.

Obsession des ressources insuffisantes. Pourquoi ? Je crois discerner quelques éléments de réponse.

En premier lieu, j'ai vu, en quelques décennies, les chemins et les routes se couvrir de goudron (où sont les couleurs chaudes de notre gravier et les chemins blancs du concassé gersois ?) ; j'ai vu l'école de 1860 et son poêle, qui réchauffait les gamelles de mes condisciples de la route de Pelleport, se changer en locaux plus vastes ; j'ai vu un large espace jadis labouré par une paire de boeufs, porter un beau stade et une salle des fêtes ; et je ne peux omettre l'invisible réseau des longs tuyaux souterrains véhiculant vers "la station" nos prosaïques produits...

En second lieu, ces équipements nécessaires, qui rapprochent la vie du monde rural de certaines commodités de la vie citadine, ont un coût élevé. S'agissant d'une école maternelle, les normes imposent près de 600 m² couverts (préau compris) pour 60 élèves ! Et le coût peut être estimé à 45.000 francs par élève (7.000 euros environ) ; ceux qui établissent les normes ne paient pas les factures des entreprises... Autre exemple : une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes : le coût est d'environ 450.000 francs par pensionnaire (69.000 euros environ)... Et que dire du prix du filtrage nécessaire des incinérateurs de nos déchets pour éviter la diffusion de la dioxine dans l'atmosphère ?

Enfin j'observe que le citoyen est de plus en plus exigeant :

- parce qu'il ne connaît pas le prix de ces équipements ;
- parce que, venant souvent de la ville où les ressources financières sont beaucoup plus importantes, il est habitué à un meilleur équipement ;
- parce que, au lieu de réfléchir, il est plus facile de conjuguer le verbe (défectif) : "y-a-qu'à...", "z'avez-qu'à...", "z'ont-qu'à..."

En conclusion, que l'on ne m'accuse pas de souhaiter retrouver les chemins bruns de mon enfance dans l'odeur aimable du crottin de cheval, ou de vouloir loger les personnes âgées au rabais (j'en ferai bientôt partie), je voudrais seulement que nous admettions que nous demandons davantage pour un monde plus policé – écologie, normes de confort, routes...–, plus socialisé – écoles, transports en commun, loisirs réglementés, actions sociales,...– et que cette demande, pour être satisfaite, nécessite du temps et de l'argent.

Donc, faisons du paiement des impôts un acte de civisme et comprenons que l'équipement souhaitable de notre commune demande du temps.

Le maire et les conseillers municipaux ne sont pas des illusionnistes à paillettes ; ils sont comme vous, ils ont les pieds dans la glaise des jours.

Henri LÉZAT



Informa THIL

Septembre 2003 - Bulletin municipal d'information - Mairie de Thil - Tél. 05 61 85 42 88

Directeur de la publication : Henri Lézat - Directrice de la rédaction : Nathalie Gadéa
Comité de rédaction : Annie Bergé, Henri Bressolles, Michel Comby
Impression : Imprimerie 34 - Dépôt légal en cours

Rodilardus

Certains parmi nous ont reçu de leurs concitoyens le redoutable privilège d'avoir à prendre les décisions, qui, du haut en bas de l'échelle du pouvoir, conditionnent l'avenir de notre société. C'est bien sûr, un honneur mais aussi un fardeau. La très écrasante majorité de ces responsables est composée de gens honnêtes et de bonne volonté qui sont sincèrement désireux d'oeuvrer pour le bien public ; mais que faire quand ce bien public passe par des contraintes qui peuvent déplaire à nombre de gens? Le remède du docteur, pourtant nécessaire prend souvent la forme d'une potion dont l'amertume est bien réelle. D'où, un compréhensible mécontentement suivi d'une levée de boucliers ; il faut se débarrasser de l'affreux chat Rodilardus ; l'assemblée des rats délibère

"L'un dit : je n'y vais point, je ne suis pas si sot ;

L'autre : Je ne saurais.

Si bien que sans rien faire on se quitta."

Faut-il donc pour être apprécié, adopter des solutions de facilité, ou affronter l'orage au mépris des mécontents ? Trois siècles se sont écoulés depuis le temps du bon La Fontaine, mais sa sagesse n'a pas pris une ride. Nos sociétés sont, bien sûr plus complexes que celle des rats et leurs problèmes plus délicats à résoudre mais nous pouvons toujours utilement méditer sur la morale de notre fabuliste :

"Ne faut il que délibérer?

*La cour, en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter?*

L'on ne rencontre plus personne

Michel COMBY

Infos de Thil

Compte rendu du Conseil municipal

Dans sa séance du 9 juillet, le Conseil Municipal a abordé différents sujets :

1- Pour faire suite à un contrat CEC arrivé à expiration, il a été décidé la création d'un poste d'agent d'entretien stagiaire. Cet emploi est indispensable au fonctionnement du CLAE et de l'école et coûtera environ 15 000 euros annuels

2- La nécessité s'impose de renouveler et de compléter l'équipement informatique de la mairie en facilitant notamment l'accès à Internet. Des subventions peuvent être obtenues à concurrence de 50% du coût. La photocopieuse des écoles demande aussi un renouvellement, par un nouvel achat ou une location vente. Des réponses seront données en fonction des propositions financières des fournisseurs.

3- La création d'un nouvel aéroport à Verdun sur Garonne suscite de nombreux remous. Bien que démentie verbalement par un membre du gouvernement, il semble qu'aujourd'hui il n'y ait aucune certitude à ce sujet. On peut légitimement se poser des questions sur la nécessité d'un nouvel aéroport et sur l'évolution future du transport aérien ; pour y donner une réponse objective, une contre expertise est en cours .

4- Il a été décidé de créer une ligne de trésorerie de 50 000 euros pour donner plus de souplesse à la gestion des finances. L'organisme bancaire en charge de cette opération, sera choisi en fonction des taux d'intérêts demandés.

En fin de réunion, ont été évoqués

- Le parking de la Maternelle dont la réalisation a pris du retard pour des raisons budgétaires

- La participation de Thil aux "Villages Fleuris"

- Une éventuelle navette pour les enfants de Thil scolarisés à l'Isle-Jourdain

- La lettre de Mme IMBERT, député de la circonscription en faveur du maintien du service public de la Poste

- Le problème des "encombrants" désormais du ressort de la communauté de communes, qui se pose avec acuité.

- Les chiens errants et dangereux qui seront à l'avenir pris en charge par une fourrière spécialisée.

La séance a été levée à 22H15.

POS : avis d'enquête publique

Par arrêté n°1 du 28 août 2003, le maire de Thil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du plan d'occupation des sols.

A cet effet, Monsieur Jean SARDA, demeurant à l'Union, 4, rue du Luy de France, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 15 septembre 2003 au 14 octobre 2003 aux jours et heures d'ouverture habituels, lundis et jeudis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, mercredis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le Mercredi 17 septembre de 9 heures à 12 heures, le samedi 27 septembre de 9 heures à 13 heures et le jeudi 9 octobre de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur cette modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elle peuvent être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à la mairie de Thil

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le point sur les ordures ménagères

L'enlèvement et l'élimination des déchets constitue, et ce depuis quelques années une lourde charge financière et technique, imposée par l'augmentation des volumes concernés, et par l'absolue nécessité de les traiter de manière à préserver l'environnement. Jusqu'à la fin de l'année 2002, cette fonction était assurée par un syndicat de 13 communes (SIVOM). Cet organisme assurant l'enlèvement des OM avait délégué le traitement à un syndicat intercommunal, appelé DECOSSET, créé en 1993, et ayant compétence sur une zone territoriale de 340 000 habitants. DECOSSET a eu en charge d'assurer la mise en place d'une filière de traitement et de valorisation au moyen du tri sélectif; d'où la création d'une usine d'incinération à Bessières, d'un centre de tri, de 4 centres de transfert, d'une plate forme de compostage, et d'une douzaine de déchetteries. La constitution de la nouvelle Communauté de communes a entraîné la disparition du SIVOM, dont les activités ont été reprises par la Communauté. Ces activités ont un aspect technique et un aspect financier.

- L'aspect technique. La collecte se fait au moyen de 4 camions de 16 t. faisant la tournée de nombreux bacs de regroupement de 750 litres ; la fréquence de ramassage est de 2 à 3 fois par semaine, la quantité collectée en 2002 s'élève à 6.048 tonnes, soit 353 Kg par habitant, chiffre légèrement en dessous de la moyenne nationale (365). La collecte des "encombrants" se faisait au moyen d'un dépôt de bennes dans les communes. Ce système est en cours de réorganisation pour cause de coûts prohibitifs et de l'indiscipline des usagers. A l'avenir, l'enlèvement se fera sur demande au domicile des particuliers. les déchetteries de Cornebarrieu et de Colomiers acceptant les dépôts de ceux qui disposent d'un moyen de transport

La collecte sélective qui a débuté en 1998 pour le verre, le papier et le plastique, donne des résultats satisfaisants, et permet de valoriser une part notable des déchets, et par là même, d'abaisser les coûts. Il a été collecté en 2002, 299 tonnes de papier carton, 56 t. de plastique et 384 t. de verre. Dans ces trois catégories, la commune de Thil se situe dans les toutes premières de la Communauté, preuve du civisme des Thilois, qui ont compris de surcroît où se trouvait leur intérêt. Les OM produites sur le périmètre de la communauté sont incinérées à Bessières. Le traitement des matériaux récupérés et triés, est géré par DECOSSET qui fait en sorte de prévenir les effets préjudiciables à l'environnement. Par ailleurs, des opérations de compostage individuel ont été menées pour la valorisation des déchets verts.

- L'aspect financier. En 2002, le coût global de ces opérations, fonctionnement et investissement cumulés, a été de 2.192.000 euros. Ce montant s'explique aisément par l'importance des investissements nécessaires et des frais de personnel et de matériel indispensables. Les recettes proviennent de subventions de l'Etat, d'une participation des différents organismes liés au recyclage, et des contributions des utilisateurs. Le calcul du montant réclamé à chacun d'entre nous n'est pas lié au nombre de personnes composant le groupe familial, mais au standing de l'habitation, donc à la taxe foncière, ceci dans un but d'équité sociale. Les plus gros investissements ayant été réalisés à ce jour, il est permis d'espérer un répit dans la courbe ascendante de ces dépenses, pourtant indispensables. Dans l'avenir, il paraît possible de diminuer les volumes traités en modifiant la composition de certains emballages (c'est le domaine des industriels en amont) et de poursuivre la valorisation par le tri sélectif, qui pourrait se diversifier et s'affiner. Voilà donc le prix, élevé mais nécessaire, que nous avons tous à payer pour vivre dans un environnement protégé, et pouvoir, sans honte, le transmettre à nos descendants.

Commémoration du combat de l'Arsenne

Le samedi 2 Août, une cérémonie s'est déroulée en commémoration du combat de l'Arsenne, qui opposa le 31 Juillet 1944, les troupes allemandes appuyées d'éléments de la Milice, et les Francs-Tireurs du maquis.

4
Etaient présents Madame GOUZE, conseiller général du canton de Grenade, Monsieur JULIAN, conseiller général du canton de Cadours, Madame CAZAUX-CALVET, maire de Bellegarde, Monsieur LÉZAT, maire de Thil, les représentants de la gendarmerie, des pompiers de Grenade, des associations d'anciens combattants, le Père-Abbé et plusieurs moines de l'Abbaye ainsi que de nombreux maires des deux cantons.

Un premier hommage a été rendu devant la stèle à la mémoire du capitaine VOISIN et du lieutenant CAMUS, tombés à proximité de l'Abbaye de Ste Marie du Désert. Une brève allocution a été ensuite prononcée devant le monument aux morts de Thil, qui rappelle le sacrifice du comte d'ORGEIX, par son petit-fils, Monsieur Michel d'ORGEIX. Après avoir retracé les circonstances du drame

et évoqué la mémoire de son grand-père, Monsieur d'ORGEIX a exprimé le vœu que de tels faits ne puissent jamais se reproduire, ce que nous laisse espérer la formation de l'Union Européenne. Après une vibrante marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la mairie de Thil à l'ensemble des participants.



Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Jeudi : 9h-12h 14h-18h

Mercredi et Vendredi 9h-12h 14h-19h

Fermeture le Mardi

Tél. / Fax : 05 61 85 42 88

Enquête sur Internet

Certains utilisateurs d'Internet souhaiteraient avoir accès au mode "Haut Débit". Cette réalisation réclamant des investissements publics, les internautes intéressés sont priés de se faire connaître à la mairie, pour évaluer les besoins de la commune dans ce domaine. Il suffit d'envoyer un mot spécifiant sans engagement d'aucune sorte, je suis intéressé
Merci d'avance

Enquête sur les transports utilisés

Entre le 1er septembre et le 9 janvier 2004, le "syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine" mènera une enquête auprès des particuliers pour connaître les déplacements des particuliers à l'intérieur du périmètre de l'aire urbaine. Notre commune est concernée.

C.C.A.S.

C.M.U. de base : plafond de ressources pour l'exonération de cotisation

En application de la loi du 27 juillet 1999 sur la couverture maladie universelle (C.M.U.) les personnes sont affiliées au régime général d'assurance-maladie sur seul critère de résidence si leur revenu fiscal annuel n'excède pas un certain montant, lequel est fixé à 6.721 euros pour la période du 1er octobre 2003 au 30 septembre 2004 (contre 6.609 euros actuellement).

Au delà de ce seuil, l'assuré doit acquitter le paiement d'une cotisation, dont le taux est fixé à 8 % du montant des revenus dépassant le plafond.

(Arrêté du 3 juillet 2003 - J.O. du 16 juillet 2003)

Henri BRESSOLLES
Adjoint délégué

Listes électorales

Avez-vous pensé à vous inscrire sur les listes électorales ?

En 2004, auront lieu deux scrutins majeurs : l'un permettra de désigner les conseillers régionaux, l'autre les députés français siégeant au Parlement européen.

Le développement de la décentralisation tout comme celui de la construction européenne ont pour conséquence de renforcer considérablement les pouvoirs des régions et de l'Union européenne. C'est à ces échelons que bon nombre de décisions nous concernant directement sont désormais adoptées. D'où l'importance des prochaines élections.

Pour pouvoir voter lors des scrutins qui se dérouleront les 21 et 28 mars (régionales) et le 13 juin 2004 (européennes), il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

En vertu du code électoral, sont inscrits **à leur demande** sur ces listes. :

- les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins,
- ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales **et**, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux (cette disposition étant également applicable au conjoint).

Rappelons par ailleurs que les ressortissants européens inscrits sur les listes électorales pourront prendre part au scrutin du 13 juin 2004.

Les inscriptions se font en Mairie et doivent intervenir avant le 31 décembre 2003.

Etat Civil

NAISSANCES

Antoine SENSE, le 26 mai 2003

Angel VIDAL, le 16 août 2003

Léo MARQUES, le 3 septembre 2003

MARIAGES :

Matthias WIENBERG et Barbara MIGUEL, le 28 juin 2003

Éric BRESSOLLES et Alice AUFFAN, le 5 juillet 2003

DÉCÈS :

Marcel CUSENIER, le 21 juillet 2003

Lucienne DAVASSE, veuve SELLIER, le 30 août 2003

Avec **La Poste**, pour être bien remboursé de vos frais de santé, ce n'est pas compliqué !

COMPLETYS SANTE (facile, simple, rapide et d'un excellent rapport qualité/prix)

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller financier, il vous présentera la gamme prévoyance de La Poste.

LESASSURANCES PREVOYANCE DE LA POSTE: le plus sûr chemin pour protéger l'avenir de ceux qui vous sont chers.

Ce que l'avenir vous promet, La Poste vous l'apporte.

Ce bulletin est
distribué par :

LA POSTE 

Tennis Club de Thil



Les inscriptions à l'école de tennis auront lieu le samedi 27 septembre à 10 heures sur le terrain de tennis. Comme les années précédentes, les cours se dérouleront le samedi matin avec notre animateur préféré, Régis COURTOIS; les horaires précis seront fixés en fonction du nombre de jeunes inscrits.

Tarifs pour la saison 2003 - 2004

* cartes d'adhésion: Enfants / Ados : 8.00€ - Individuelle Adulte : 15.00€ - Famille : 30.00€

* école : 46€ la saison (soit environ 30 cours de 1 heure) - Règlement possible par trimestre.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le Jeudi 9 octobre à 21 heures à la Maison des associations. Vous êtes invités nombreux pour apporter vos envies et vos suggestions et organiser ensemble la saison qui démarre.

Renseignements: Marie GUILHEM : 05 34 52 95 02 Josy CHENE : 05 61 85 07 90 Florence VIDAL : 05 61 85 00 80

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise un bal dansant à la salle des fêtes de Thil le **samedi 11 octobre 2003** à partir de 21 heures.

L'assemblée Générale ordinaire aura lieu dans le courant du mois de novembre. A cette occasion, vous serez présentés les rapports moral et financier de

l'exercice 2002-2003. Nous vous invitons à y participer afin de faire partie des membres organisateurs des fêtes ou soirées que le Comité des fêtes organise ou pour émettre des suggestions. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres une invitation très prochainement vous indiquant la date et l'heure de cette réunion.

Des nouvelles du Football Club de l'Ouest



Vous aimez le football ! Alors n'hésitez pas, inscrivez vous. Le club possède les catégories débutants, poussins, benjamins, moins de 13 ans, moins de 15 ans, seniors et vétérans.

Venez nombreux partager les joies du ballon rond et encourager nos sportifs.

Personnes à contacter :

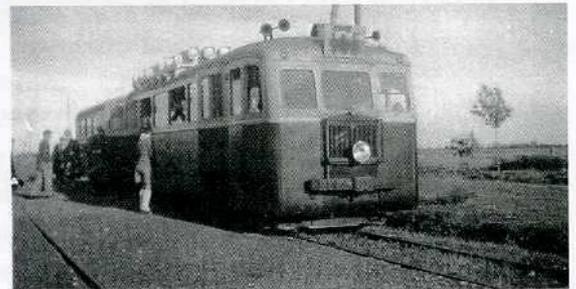
Responsable école de Football : ÉRIC NOGUERO 05 62 07 43 12

Secrétaire : Mme BARRÈRE 05 61 85 60 27

Président : M. LUNA : 06 60 83 04 36

Souvenirs

Succédant à une antique locomotive à vapeur cet autorail, ici en gare de Launac, fut longtemps le seul lien qui reliait notre village à Toulouse. Les plus anciens éprouveront à le retrouver ici, la nostalgie d'une époque disparue.



Un été de canicule

Nous avons vécu cette année une période de chaleur exceptionnelle que l'on a appelée "canicule". Mais que signifie réellement ce mot ?

Les anciens donnaient ce nom à une étoile de la constellation du Grand Chien (*Canis*, en latin), l'ancienne Sirius des Romains. C'est l'étoile la plus lumineuse du ciel, et beaucoup l'utilisaient comme base pour leur calendrier. Il y a trois mille ans, le lever de cette étoile coïncidait avec le lever du soleil au commencement de l'été, au moment de la plus grosse chaleur de l'année. Cette chaleur extrême occasionnait de multiples dommages. Les jours "caniculaires" étaient donc regardés comme néfastes. Au Moyen-Âge, on redoutait la canicule, et les médecins qui, à cette période, prescrivaient des médicaments aux malades, étaient réputés leur faire courir "hasard de mort".

Nous n'en sommes plus là, même si persistent les très réels inconvénients de la canicule.

Michel COMBY

Solution des mots croisés n° 7

Horizontalement : 1. Confrères 2. Aratoires 3. Pei - MD - Noé 4. Intime - Ami 5. TS - Sert 6. Sel - Aloi 7. Unit - Troll 8. Lola - Un - IE 9. Aronde - Eve 10. Arasés; Verticalement : 1. Capitoulat 2. Orens - Nor 3. Nait - Silos 4. FT - Iseran 5. Rommel - DA 6. Eider - Tuer 7. RR - Tarn 8. Léna - L6 - ES 9. Eson Olive 10. Etoiles.



A partir du mois d'octobre prochain l'Amicale Laïque proposera des cours de Yoga les lundis soirs à partir de 20h30 à la Salle des Fêtes. Chaque séance dure 1h30. L'inscription se fait à l'année et coûte 57 euros par

trimestre. Le nombre minimum de participants a été fixé à 15.

Renseignements et inscriptions : 05 34 52 95 10

Le mot de Thil Environnement

Les vacances sont finies, c'est la rentrée des classes et des associations, dont "Thil Environnement".

Après un été de canicule, nous aspirons tous à un peu de fraîcheur, autant la flore que la faune. Nous pouvons constater autour de nous que les cultures, ainsi que les arbres et les haies ont beaucoup souffert de la sécheresse et des fortes chaleurs. Pour les premières, il n'y a hélas plus rien à faire.

En ce qui concerne certains arbres et surtout les haies, il va falloir replanter pour rendre le paysage plus agréable à

regarder. Nous ne saurions à ce sujet trop vous recommander de reboiser avec des essences adaptées au sol et au climat de notre région. Voir à ce sujet notre spécialiste M. Frances qui vous conseillera habilement.

Sur le front de la décharge: Drudas ou Thil, Thil ou Drudas. Rien de nouveau sous le soleil. Certaines personnes savent mais nous non ! Vive la transparence !

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des informations que nous obtiendrons.

Bonne rentrée à tous.

A.C.C.A. de Thil

Après la réussite à l'examen, le permis de chasser doit être validé tous les ans, car c'est un port d'armes. Il est valable du 30 Juin au 30 Juin de l'année suivante et la validation se fait à la perception. On peut trouver l'imprimé nécessaire à la Fédération Départementale, chez le président de l'ACCA, et au Crédit Agricole. La marche à suivre est la suivante :

Se munir d'une assurance chasse à sa compagnie ou chez le président de l'ACCA où tous les chasseurs sont assurés à la même compagnie. Cette assurance comporte plusieurs options ; on peut assurer le fusil, les chiens, en supplément à la responsabilité civile et corporelle, qui est obligatoire.

Coût pour 2003 :

1. Assurance	23,70 euros
2 Timbre fédéral (au Crédit Agricole)	53,00 euros
3 Timbre spécial gros gibier	6,00 euros
4 Taxe (perception) pour chasser dans un département	47,00 euros

Soit un total de 129,70 euros auxquels il convient d'ajouter la carte annuelle de sociétaire. Pour Thil, 50 euros pour un membre actif propriétaire, et 90 euros pour un membre hors commune non propriétaire.

Pour chasser dans toute la France, le permis national est de 203 euros, plus timbre fédéral 52,50, gros gibier 40 euros, assurance 23,70 euros, soit un total de 319,20 euros plus la carte de la société où l'on va chasser.

Suite au prochain numéro

René LEZAT

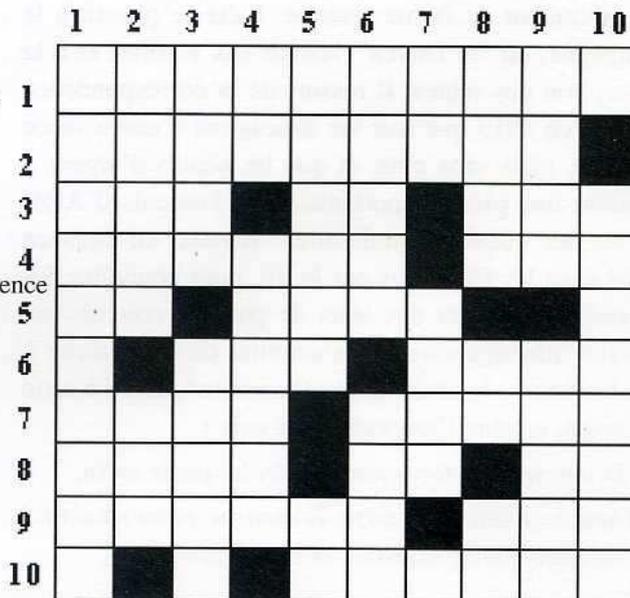
Mots croisés de Thil

Horizontalement

1. Les Aparrataires furent l'une des plus connues de Thil
2. Beaucoup de Thilois utilisent ces instruments
- 3 Pyramidal au Louvre - Partie du monde - Célèbre navigateur
- 4-. Tel un sentiment caché - Antenne cassée
5. Morceau de la Tosca - Est utile
6. Peut être celui de la terre -Qualité des métaux
7. Verbe qui fait la force -Petit génie scandinave
8. Intime de Montes - Toujours premier- Dans la vie
9. Oiseau poétique utilisé en menuiserie - Femme sans concurrence
10. Ramenés au niveau du sol

Verticalement

1. Plusieurs Thilois exercèrent cette ancienne charge
2. Saint révéral à Thil - Morceau du ténor
3. Eclot -Nous en avons à Thil pour l'agriculture
4. Mis en fût - Blanchit l'hiver dans les Alpes
5. Général de l'Africa Korps - Accord à Moscou
6. Canard très différent d'Infolithil - Faire le mort
7. Cœur de marron -Département voisin.
8. Connue pour ses lentilles - Saint breton - Préposition
9. Père de Jason - Fruit servant à couper le courant
10. Telles les nuits d'été à Thil



En 1783, désireux de renflouer ses finances, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence et futur Louis XVIII, vendit une partie des droits qu'il détenait sur le Comté de l'Isle-Jourdain, en l'occurrence la seigneurie de Thil et de Bretx.

L'acheteur était un parlementaire de vieille noblesse de robe, Jean-François Denis d'Albis de Belbèze qui jouissait déjà à Thil d'une position prépondérante en raison de l'étendue de ses propriétés. Originaire de St Affrique, en Aveyron, la famille s'était établie à Thil vers la fin du XVII^{ème} siècle. Nous gardons trace d'un contrat établi en 1695 par Jean Barrué, notaire royal à Thil, par lequel Jean Tourret prenait des terres en location de "noble Pierre Thomas d'Albys, écuyer", la rente devant être payée "à la maison dudit d'Albys, à Thil". Cette maison "à haut et bas étage, construite en briques, dite le château de Laffont" avait été rachetée à la vieille famille thiloise des Laffont, dont plusieurs membres furent capitouls. Pierre Thomas d'Albis mourut à Thil en 1721 ; son fils, Denis, né en 1699, eut une brillante carrière parlementaire et finit sa vie à Thil en 1788 ; on l'appelait "le Doyen" en référence à sa longévité professionnelle. Son fils Jean François Denis, né en 1730, fut conseiller à la chambre Tournelle du Parlement et membre de l'Académie des Jeux Floraux en 1779.

Jean François Denis épousa en 1777, à un âge déjà avancé, l'héritière d'une grande famille bordelaise, Marie-Thérèse Lecomte de Latresne, qui lui donna quatre enfants, dont l'un mourut en bas âge. La famille habitait pendant les mois d'hiver, un hôtel de belle apparence, rue Mongaillard à Toulouse — démoli lors du percement de la rue Ozenne. L'été se passait à la campagne, où "le Doyen" veillait aux récoltes et à la perception des rentes. Il ressort de la correspondance publiée en 1913 que leur vie témoignait d'une aisance honnête, mais sans plus, et que les soucis d'argent y tenaient une place importante. Jean François d'Albis fut un des quatre commissaires royaux, envoyés en 1784 dans les Cévennes par le roi, pour connaître des procès en retard et des abus de pouvoir commis par certains fonctionnaires. Il s'acquitta de cette tâche à son honneur ; la chanson des Procureurs, écrite à cette occasion, célèbre l'autorité de sa voix :

"D'une voix de tonnerre, d'Alby lui parle enfin,

Dans le fonds de la terre, le monstre entre soudain"
(le monstre étant l'injustice et la prévarication).

Déjà considéré à Thil comme le seigneur du lieu, il désira en acquérir les droits légaux, d'un faible rapport, mais permettant d'avoir "les honneurs", selon le terme de l'époque. Cette vente se fit pour la somme de 74 000 livres "consistant les dits fonds, droits et devoirs,, en tous droits de haute, moyenne et basse justice, cours, lods et ventes, champart, forge, fouage, fournage, amendes et profits de justice, nomination des conseils, chasse, pêche, garenne, droit de colombier a pied, et enfin, un four banal au bourg de Thil, maison et bâtiments en dépendant.". Jusqu'à la Révolution, il semble qu'aucun conflit ne vint opposer le seigneur aux paisibles thilois. En 1788 toutefois, un litige survint dont l'origine était une bâtisse construite "sur le château" par le comte d'Albis à usage de maison commune que les thilois refusèrent d'accepter. L'affaire se termina en 1791 par l'incendie volontaire du bâtiment incriminé, comme nous l'avons raconté par ailleurs. Le climat en France se dégradant d'Albis émigra en 1792, d'abord en Espagne, puis à Coblenz avec l'armée de Condé. De ces années, nous ne savons rien ; on peut penser qu'il reçut quelque soutien de son épouse, qui n'émigra pas et prit la précaution de divorcer pour sauvegarder ses biens propres. Les propriétés de Thil furent vendues comme biens nationaux le 5 Fructidor an II (22 septembre 1793) à Beaumont de Lomagne. Ce n'est qu'en 1801, après neuf années d'exil, qu'il put rentrer en France grâce à l'amnistie offerte aux émigrés par Bonaparte. Il revint habiter sa maison de Thil, ce qui laisse supposer que la vente de 1793 fut faite au profit d'une personne amie qui la lui restitua. C'est là qu'il mourut en 1804, âgé de 74 ans.

Son fils Jean Joseph fut chef d'escadron de cuirassiers dans la Garde Royale. Il vendit, en accord avec son frère et sa sœur, la vieille maison de Laffont en 1830 pour s'établir dans une belle construction neuve au lieu dit "Le Mouillas" financée par le "milliard des émigrés" indemnité accordée par Charles X aux nobles dépouillés par la révolution. Ce château, dit "de Belbeze" est resté aux mains de ses descendants jusqu'aux alentours de 1960. Les vieux thilois se souviennent encore de Paul David dit "Paulo" dont la grand-mère, Mme Willemain, était née d'Albis, dernier maillon d'une lignée qui perdura à Thil pendant près de trois siècles.